

## Rythmes scolaires

# COMMENT S'ORGANISER APRÈS LE DÉCRET BLANQUER

8 h 30 - 12 h 45

### • Ouverture de la journée

- Comment capitaliser sur les acquis de la réforme, que l'on se maintienne ou non aux 4,5 jours

↳ **Rozenn MERRIEN**, Présidente, Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes (ANDEV)

### • La semaine scolaire : d'où vient-on et où en est-on

- De la réforme Darcos au décret Blanquer : rappel du contexte juridique
- Analyse des enjeux et conséquences réglementaires des dérogations

↳ **Bernard TOULEMONDE**, Inspecteur général honoraire de l'Éducation nationale, Professeur agrégé de droit public

### • Quelle pérennisation du fonds de soutien

- Quelle règle du jeu en 2017-2018 et après
- Les modifications apportées par le décret du 13 octobre

↳ **Eric LANDOT**, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Landot & Associés

### • Les rythmes de l'enfant au regard du décret Blanquer : quelles conséquences

- Quelle analyse la chronobiologie apporte-t-elle sur les rythmes de l'enfant
- Comment aménager les temps de l'enfant dans le cadre de la réforme : retour d'expériences communales et intercommunales

↳ **Claire LECONTE**, Professeur émérite de psychologie de l'éducation, Chercheuse en chronobiologie, Spécialiste des rythmes de l'enfant

### • Le PEDT, un levier essentiel pour mobiliser la communauté éducative

- Analyse des retombées positives du PEDT
- Quelles conditions réunir pour améliorer la concertation et la coopération
- Comment prolonger ses bénéfices dans le cadre d'un véritable contrat éducatif territorial
- Comment faire des PEDT qualitatifs pour continuer à bénéficier du fond de soutien

↳ **Etienne BUTZBACH**, Ancien maire de Belfort, Président de PRISME (Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Éducatifs)

### • Les bénéfices du passage à 4,5 jours : l'initiative de la ville de Bouguenais

- Les «espaces éducatifs» : structures regroupant tous les temps périscolaires pour en faire des temps d'éducation à part entière
- Présentation du PEGT, dont l'objectif est de collaborer transversalement sur le territoire
- Quelle réflexion en cours vis-à-vis de la réforme pour la rentrée 2018

↳ **Sylvain BACLE**, Adjoint délégué à l'éducation et à l'enfance, Ville de Bouguenais

14 h - 17 h

### • Les apports des TAP en zones périurbaines

- L'intérêt de penser les TAP pour améliorer l'expérience scolaire
- Comment les TAP, redevenus essentiels, ont permis une meilleure reconnaissance des métiers et donc une plus grande mobilisation des personnels

↳ **Rozenn MERRIEN**, Directrice de l'Enfance, Ville de Saint-Denis (93), Présidente, Association Nationale des Directeurs de l'Éducation des Villes (ANDEV)

### • Activités périscolaires : quelles solutions pour les communes rurales

- Présentation de la position des maires ruraux sur le décret Blanquer, et retours d'expérience
- Quelles particularités pour les communes rurales
- Témoignage sur l'importance de penser les rythmes scolaires avec rythmes périscolaires, a fortiori lors d'un retour à la semaine de 4 jours

↳ **Jean-Paul CARTERET**, Vice-Président, Association des Maires Ruraux de France (AMRF), Président, AMR70, Maire, Commune de Lavoncourt

### • Tester le retour à la semaine de 4 jours avant la prise de décision définitive

- Retour d'expérience
- Quelle adaptation du personnel municipal découle de la nouvelle organisation et quel accord sur le temps de travail

### • L'impact sur l'organisation des transports

- Les principales difficultés soulevées par le retour à la semaine de quatre jours
- Présentation de cas pratiques et solutions apportées par les communes concernées

↳ **Christophe TREBOSC**, Secrétaire général, Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (Anateep)



Journée d'étude animée par **Laurent THOVIESTE**, Rédacteur en chef, Acteurs de la vie scolaire

Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :  
[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)  
 Rubrique « Conférences »,  
 journée d'étude « Rythmes scolaires »  
 OU AU VERSO



**Rythmes scolaires****COMMENT S'ORGANISER APRÈS LE DÉCRET BLANQUER****BULLETIN D'INSCRIPTION**

Collectivité/organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

**Participant** Monsieur     Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél. ....

E-mail \* .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

**Règlement (1) :** mandat administratif     chèque joint (2)

Adresse de facturation .....

Service interlocuteur .....

Code postal ..... Ville .....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n°00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

**MA COMMANDE** Collectivités locales :  
490 € HT (588 € TTC) Entreprises publiques  
et privées, établissements  
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :  
accueil café, déjeuner, conférences-débats,  
documents et traitement de l'inscription.

JE\_SCO\_051217

**→ Nombre de places limité, bulletin  
à retourner avant le 30 novembre 2017**- Par email :  
**penelope.vincent@infopro-digital.com**- Par courrier à :  
**Pénélope Vincent / Territorial**Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

**INFOS PRATIQUES :**

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – [elvire.roulet@infopro-digital.com](mailto:elvire.roulet@infopro-digital.com)